

Lettres patentes  
Pour les Changeurs

Du 3. jün 1348.

Philipes par la grace de Dieu  
Roi de France a tous Nos justiciers  
Senechaux baillifs receueurs et  
autres a qui ces presentes Lettres  
viendront. Salut Nous vous  
mandons et defendons Etroitement  
et a chascune Cour, que  
vous ne contrainiez, ne faires  
estre contraindre aucun changeur  
a payer imposition du sillon  
d'or ou d'argent, qu'ils auront  
vendu ou acheteé dorénavant pour  
en voir Monnoyes. Donné  
a Paris le Troisième Jour de

juin L'année grace mil  
trois cent cinquante huit